

Mémento 2021

En raison des conditions actuelles liées au Covid-19 plusieurs manifestations peuvent être annulées ou reportées. Afin de connaître les manifestations mises à jour en tout temps, nous vous invitons à consulter le site internet communal: www.arnex-sur-orbe.ch - rubrique «actualités- agenda des manifestations»

Mercredi 31 mars 2021

- Assermentation des autorités communale - 20h30 à la grande salle

Samedi 24 avril 2021

- Journée «Coup de Balai» - 9h00 place de la grande salle

Jeudi 6 mai 2021

- Conseil général extraordinaire - 20h00 à la grande salle

Samedi 8 mai 2021

- Bal, organisé par la société de jeunesse d'Arnex - grande salle

Jeudi 10 juin 2021

- Conseil général - 20h00 à la grande salle

Fenêtres de l'Avent

Un grand bravo pour vos magnifiques créations qui ont rythmé l'Avent.

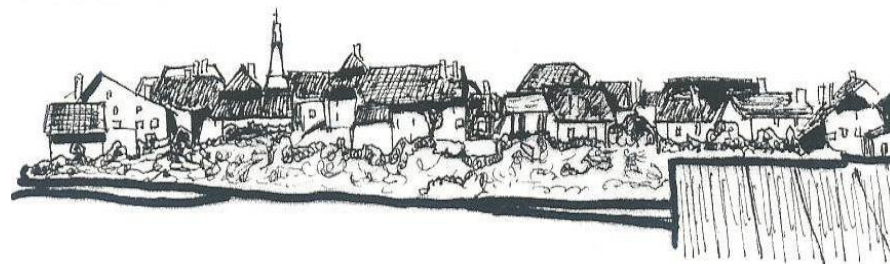
Nous espérons que chacun ait pris du plaisir, que ce soit en se promenant ou en réalisant ces décorations, malgré l'absence de rencontres chaleureuses.

Nous vous donnons rendez-vous en décembre 2021 avec l'envie de partager à nouveau des bons moments.

MERCI A TOUS



Carole, Célia et Amélie



Arnex info N°1

Mars 2021

Bureau communal – tél. 024 441 51 37– fax 024 441 51 37

[Nouveau site internet : www.arnex-sur-orbe.ch](http://www.arnex-sur-orbe.ch)

Heures d'ouverture

Grefe, secrétariat communal mardi de 9h00 à 10h30
grefe@arnex-sur-orbe.ch jeudi de 18h30 à 19h30

Bourse communale
Service des finances 024/ 441 51 37
bourse@arnex-sur-orbe.ch

Contrôle des habitants
Police des étrangers mardi de 19h00 à 20h00
Office du travail jeudi de 9h00 à 11h00
habitants@arnex-sur-orbe.ch



Ramassage des sacs d'ordures ménagères

La Municipalité vous rappelle que le ramassage des sacs-poubelle se fait tous les mercredis matin aux endroits prévus à cet effet. Vos sacs doivent être déposés **avant 10h00 le MERCREDI MATIN UNIQUEMENT.**

IL EST INTERDIT DE DEPOSER LES SACS LE MARDI SOIR

La Municipalité



Taille des haies et élagage des arbres

La Municipalité rappelle aux propriétaires de haies ou d'arbres qu'ils sont tenus de les tailler ou de les élaguer. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public ni dépasser une certaine distance par rapport aux routes et fonds voisins.

Les dispositions légales, distances, hauteurs et cas particuliers sont décrits dans le code rural et foncier ainsi que dans le règlement d'application de la loi sur les routes (LRou) que vous pouvez consulter sur le site internet www.vd.ch.

Toutes les tailles qui n'auront pas été effectuées **d'ici le 30 avril prochain** seront effectuées d'office par le service communal aux frais des propriétaires.

La Municipalité

Nouveaux horaires – UAPE Les P'tits Bouchons



Chère famille,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que **dès la rentrée scolaire d'août 2021**, les enfants de 1P à 6P domiciliés à Arnex-sur-Orbe et Orbe, pourront également être accueillis à l'UAPE **le matin à 6h30**.

Nous vous rappelons que l'UAPE d'Arnex peut accueillir 12 enfants, 5 jours par semaine, durant les périodes scolaires. Elle est ouverte en continu même les jours où les enfants ont congé l'après-midi. L'encadrement des enfants est assuré par des professionnels de l'enfance.

Pour effectuer votre inscription ou faire une simulation du coût de la prestation choisie, rendez-vous sur le site internet: www.ajoval.ch.

Le réseau AJOVAL, reste à votre disposition pour tout renseignement que vous pourriez désirer au 024/ 557 77 11 ou à l'adresse de courriel info@ajoval.ch.

La Municipalité



Offre d'emploi

Afin d'assurer le service de conciergerie, de maintenance et d'entretien du nouveau complexe d'utilité public situé « En Bulande », la Municipalité met au concours le poste d'

Employé(e) en conciergerie

Profil recherché :

Nous recherchons pour ce poste une personne motivée, flexible, ayant le sens des responsabilités, de la rigueur et une facilité d'adaptation dans les relations humaines. La priorité sera donnée à un(e) habitant(e) de la commune.

Missions générales du poste :

Entretien, gestion et maintenance des bâtiments lors des locations des salles. Etat des lieux d'entrée et de sortie, contrôle de l'inventaire etc...

Temps de travail estimatif :

Ces tâches représentent environ 4-6 heures de travail par semaine (sous réserve des futures locations) et nécessitent une certaine disponibilité le week-end.

Entrée en fonction :

De suite ou à convenir

Les offres de service doivent être adressées, par courrier, à l'administration communale, rue de la Gare 8, 1321 Arnex-sur-Orbe d'ici le 15 avril 2021.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur André Roch, syndic, au 078/697 29 71.

La Municipalité